

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fiche de signalement d'un évènement indésirable. Question écrite n° 45178

Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les fiches de signalement d'un évènement indésirable dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Au regard du cadre légal qui s'impose et du lien particulier qui s'établit entre l'usager, ses proches et la structure qui l'accueille, cette dernière est tenue, lors de la survenance de certains évènements indésirables, à différentes déclarations obligatoires en fonction de la nature des faits, qu'ils soient ou non associés aux soins. L'enjeu est de mettre en œuvre une véritable culture de la sécurité et une réelle politique de gestion des risques, s'appuyant sur une démarche de transparence et de confiance à tous les niveaux hiérarchiques de la structure. Dans ce contexte, les fiches de signalement ne peuvent constituer, en aucun cas, un moyen de délation, de contrôle ou de sanction, la finalité étant que les évènements identifiés ne se reproduisent plus. Toutefois, il arrive dans certains établissements que les fiches soient détournées de leur finalité première pour sanctionner. Aussi, il souhaite connaître les garanties du ministre quant à la protection pleine et entière des salariés qui commettent ou relatent les évènements indésirables.

Données clés

Auteur: M. Julien Dive

Circonscription: Aisne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45178 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : <u>Santé et prévention</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>5 avril 2022</u>, page 2193 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)